

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriale prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la collectivité, conformément à l'article L2121-12 du même code.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Créée le 1^{er} janvier 2003, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée regroupe sur 389,40 km², 20 communes : Adissan, Agde, Aumes, Bessan, Castenau de Guers, Caux, Cazouls d'Hérault, Florensac, Lézignan la Cèbe, Montagnac, Nézignan l'Evêque, Nizas, Pézenas, Pinet, Pomerols, Portiragnes, Saint-Pons de Mauchiens, Saint-Thibéry, Tourbes et Vias, ce qui représente 81 117 habitants permanents au 1^{er} janvier 2021, soit 524 habitants de plus qu'en 2020.

La CAHM exerce des compétences dont les charges et les ressources nécessaires à leur mise en application sont retracées comptablement sur un budget principal et des budgets annexes, selon des nomenclatures comptables spécifiques.

Pour l'exercice 2021, la CAHM compte 15 budgets, dont 12 relevant de l'instruction comptable M14 : 1 budget principal, 7 budgets de Parcs d'Activités Economiques, 1 pour le Hameau Agricole à Saint-Thibéry, 1 pour les Ordures Ménagères, 1 budget Gemapi et 1 pour Gigamed. Le budget Transport est soumis à la nomenclature M43, les budgets de l'Eau et de l'Assainissement relèvent de la nomenclature M49.

Le compte administratif 2021 constitue le 19^{ème} budget exécuté par la CAHM depuis sa création.

MONTANT DES BUDGETS CONSOLIDES

Libellé de Budget	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES DEPENSES
Budget Principal	57 021 058.20 €	20 434 584.27 €	77 455 642.47 €
Budget Annexe EAU	6 625 478.34 €	4 627 235.02 €	11 252 713.36 €
Budget Annexe ASSAINISSEMENT	5 566 254.55 €	8 736 498.36 €	14 302 752.91 €
Budget Annexe GEMAPI	1 252 879.91 €	784 212.33 €	2 037 092.24 €
Budget Annexe GIGAMED	209 600.01 €	138 102.10 €	347 702.11 €
Budget Annexe La Capucière	15 687 829.36 €	16 420 792.95 €	32 108 622.31 €
Budget Annexe Méditerranéenne	6 882 837.07 €	7 297 070.66 €	14 179 907.73 €
Budget Annexe Jacques Cœur	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Budget Annexe Le Puech	678 764.47 €	778 278.59 €	1 457 043.06 €
Budget Annexe Le Roubié	2 500 878.87 €	2 740 878.87 €	5 241 757.74 €
Budget Annexe Audacieux	347 306.05 €	244 600.42 €	591 906.47 €
Budget Annexe Hameau Agricole	153 938.44 €	281 126.52 €	435 064.96 €
Budget Annexe Extension Source	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Budget Annexe Ordures Ménagères	20 953 069.00 €	0.00 €	20 953 069.00 €
Budget Annexe Transport	3 615 480.66 €	41 795.60 €	3 657 276.26 €
TOTAL DES BUDGETS	121 495 374.93 €	62 525 175.69 €	184 020 550.62 €

LE BUDGET PRINCIPAL

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'excédent à la fin de l'exercice 2021 est de 6 321 233,81 € en fonctionnement, dont 5 119 967,44 € au titre de l'année 2021, 1 054 213,50 € provenant de l'excédent antérieur reporté de 2020 et 147 052,87 € provenant de l'intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire.

En effet, le Comptable Public a intégré dans le résultat de clôture de l'exercice 2021 du Budget Principal de la CAHM, les résultats de clôture des budgets annexes PAEHM :

- « Parc Technologique » à Saint Thibéry : +173 579,10 €
- « Les Clairettes » à Adissan : -26 526,23 €

I.1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de la section fonctionnement s'élèvent à 52 919 412,20 €.

Les charges à caractère général (chapitre 011) pour 8 771 254,59 € se décomposent en prestations de nettoyage, de frais d'entretien des bâtiments (eau, électricité, maintenance, nettoyage, assurances...), en l'achat de petit matériel, de prestations de services et d'autres dépenses de la collectivité. L'augmentation de 1,1M€ par rapport au Compte Administratif 2020 s'explique essentiellement par l'externalisation du service propreté sur l'ensemble du périmètre des 3 communes littorales (Agde, Vias, Portiragnes) à compter du 1^{er} juillet 2021.

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 19 251 834,19 €. Si l'on considère les charges nettes de personnel, c'est-à-dire déduction faite des remboursements des mises à dispositions, des services communs et des versements des budgets annexes, elles sont de 15,25 M€, en diminution de 0,13% par rapport au Compte Administratif 2020.

Les atténuations de produits (chapitre 014) pour 18 597 689,02 € retracent les versements que la CAHM fait à partir de son produit fiscal : à l'Etat au titre du Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 10 097 375 €, aux communes membres avec 4 051 308,80 € d'attributions de compensation, ainsi qu'à l'Office de Tourisme Intercommunal Cap d'Agde Méditerranée et au Département pour 3 592 575,22 € pour les taxes de séjour.

De plus, la CAHM a apporté son soutien à hauteur de 836 423 € aux entreprises de notre territoire des secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire, à savoir le tourisme, l'hôtellerie, la restauration, le sport, la culture, le transport aérien et l'événementiel, par le biais d'un dégrèvement de 2/3 de leur CFE.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) représentent 5 232 729,20 €. Ce chapitre comprend le versement de subventions à la ville d'Agde pour la gestion des centres aquatiques, les subventions versées à des associations, notamment 130 000€ versée à l'agence d'attractivité économique « Blue Invest in Sète Cap d'Agde Méditerranée » dans le cadre de la convention d'objectifs 2021/2023 et à et des organismes publics. Ce chapitre retrace également les contributions aux syndicats, les subventions d'équilibre aux budgets annexes Transport et Gigamed ainsi que les redevances eaux pluviales des communes.

Les charges financières (chapitre 66) d'un montant de 569 100,74 € diminuent de 75 620,26 € par rapport au Compte Administratif 2020 du fait de faibles taux d'emprunt mais également du transfert de deux emprunts au budget annexe Gigamed.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont de 46 804,46 €.

Les dotations aux provisions (chapitre 68) s'élèvent à 450 000 € et ont été constituées, comme l'an passé, pour les contentieux relatifs aux travaux du centre aquatique de l'Archipel en Agde, pour le PAEHM de la Capucière, ainsi que pour assurer un équilibre des PAEHM.

Les opérations d'ordre sont des opérations comptables n'ayant pas d'impact sur la trésorerie. Elles sont de 4 101 646 €.

I.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 60 654 844,34 €.

Le fait marquant de l'année 2021 est la réforme de la fiscalité avec la suppression de la Taxe d'Habitation.

De ce fait, le panier fiscal de la CAHM se trouve modifié à partir du 1^{er} janvier 2021 car le produit de la Taxe Habitation sur les résidences principales n'est plus perçu. En remplacement, une fraction de produit net de TVA nationale est transférée aux EPCI.

Le panier fiscal de la CAHM se compose également de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), de la Taxe sur le Foncier non Bâti (TFNB), de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) et de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS).

Les taux d'imposition 2021, identiques à 2020, sont de :

- ✓ 33,40 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises,
- ✓ 3,45% pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti,

Afin de continuer la réalisation du programme pluriannuel d'Investissement 2020/2026, malgré la réforme fiscale, un taux sur le foncier Bâti a été mis en place en 2021 :

- ✓ 2,75% pour la Taxe sur le Foncier Bâti

Le coefficient multiplicateur de la TASCOM reste inchangé à 1,20%.

Le produit fiscal, identifié au chapitre 73, est de 45 786 609,63 €, en hausse de 4.76 M € par rapport à l'exercice passé.

Cette forte augmentation s'explique par :

- Le produit de la Taxe sur le Foncier Bâti mis en place en 2021 pour un montant de 3,59 M €.
- L'impact de la réforme fiscale puisque l'allocation de compensation TH de 1,4 M € en 2020 a été intégrée dans le calcul du produit de TVA transféré (11 864 748 €), ce qui majore le chapitre 73. En 2020 cette compensation TH était enregistrée au chapitre 74.
- Une augmentation de la Taxe de Séjour pour 0,64 M €.
- Une hausse des autres impôts et taxes (IFER, CVAE...) pour 0,43 M €.
- Une baisse de 1,13 M € du reversement du Budget Annexe des Ordures Ménagères a eu lieu du fait du financement de l'enlèvement des encombrants de janvier à juin 2021.

Les dotations et participations (chapitre 74) sont de 10 049 795,10 €, en baisse de – 564 681,44 €.

Si la dotation globale de fonctionnement de l'Agglomération se maintient (depuis 2019) à 8,1 M €, les recettes de ce chapitre sont en baisse du fait notamment de la disparition de la compensation d'exonération de la Taxe d'Habitation, suite à la réforme fiscale : -1,41 M €. La compensation CET (CVAE et CFE) augmente quant à elle de 0,59 M €.

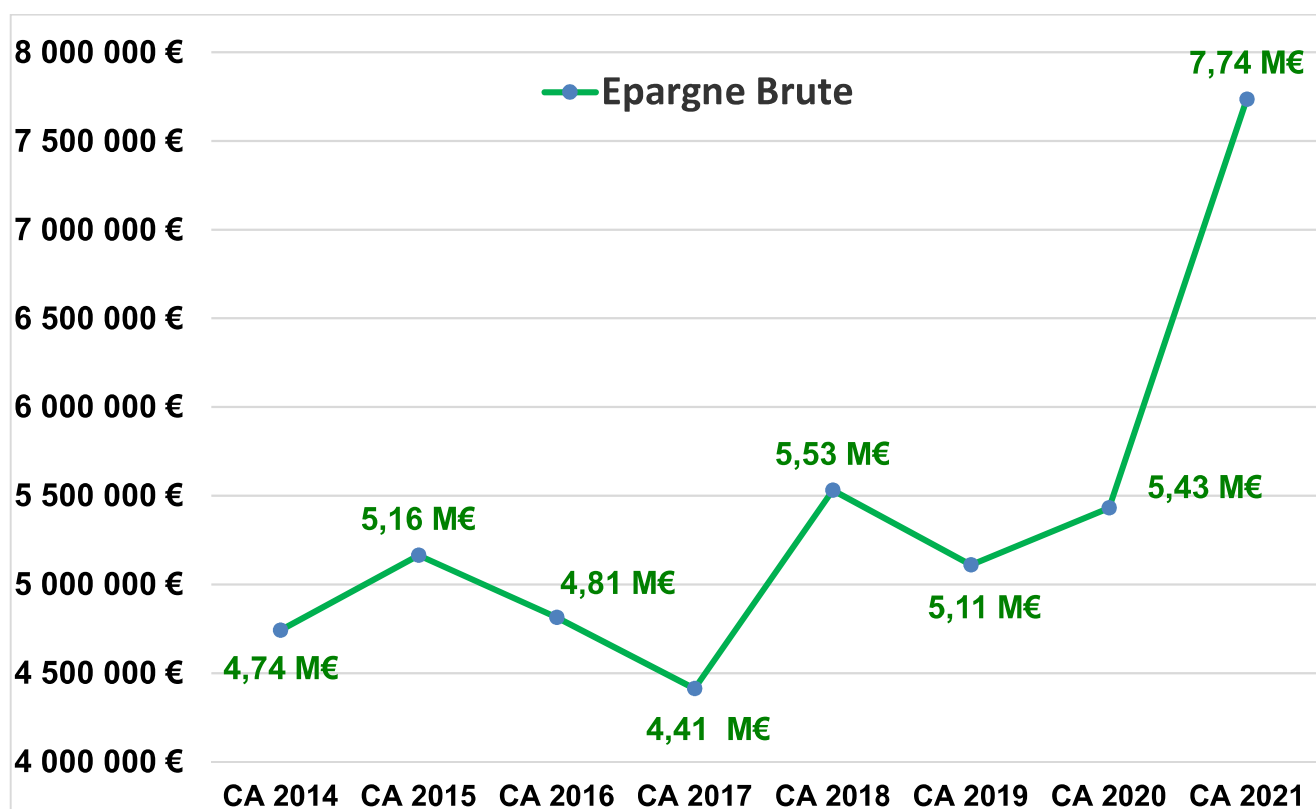
Pour autant, les subventions sur les actions : ANAH, France Services et le financement de postes pour des organismes d'Etat augmentent de 0,42 M.

Enfin, les autres recettes représentent 4 125 572,38 € pour les **produits des services (chapitre 70)**. Elles comprennent essentiellement les remboursements de mise à disposition de personnel des budgets annexes Eau, Assainissement, Gemapi, Gigamed et Transport, pour 1,88 M €, le remboursement par la ville d'Agde des services communs pour 1,2 M€ (en augmentation du fait de la mutualisation de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique à compter du 1^{er} janvier 2021), ainsi que le remboursement du personnel mis à disposition par diverses structures pour 776 755,98 €.

Ce chapitre enregistre également des recettes relatives aux redevances de la fibre optique.

En fin d'exercice, **l'épargne brute** ressort à 7,74 M d'€ et **l'épargne nette** à 4,51 M d'€.

L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, en priorité le remboursement du capital de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement.



On observe que le niveau d'épargne est très élevé en 2021 et permet l'autofinancement d'une partie importante des investissements.

La capacité de désendettement est la durée théorique en années pour rembourser l'intégralité de sa dette avec la totalité de son épargne brute, donc avant le remboursement du capital.

Pour le budget principal, la capacité de désendettement est de 3,64 ans au 31 décembre 2021.

La moyenne nationale des groupements de communes à fiscalité propre est de 4,6 ans (source : DGFIP-Comptes de Gestion 2019 budgets principaux – opérations réelles – calculs DGCL) et le seuil maximal est de 12 ans, seuil fixé par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 en vue de contrôler les collectivités qui doivent contractualiser avec l'Etat.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

La majorité des investissements de l'agglomération est retracée dans des opérations, ce qui facilite la lecture des dépenses et des recettes associés sur les différents projets.

II.1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles de la **section d'investissement** s'élèvent à 17 963 603,59 €.

Les dépenses d'équipement ont été de 14 675 216,45 € en 2021 et les principales opérations sont :

- Autorisation de Programme AP.2021.01 – Crédit de Paiement 2021 : « Reconstruction du Centre Aquatique de Pézenas » : 4 686 174,39 €
- En matière d'habitat, les subventions sont uniquement versées sous forme de fonds de concours soit 2 088 582,20 €, dont 1 669 894 € pour le compte de l'Etat (ANAH), 37 096€ de la Région et 381 592 € pour la CAHM. Il s'agit de fonds de concours aux personnes privées pour la rénovation et l'amélioration de leurs logements et aux opérateurs publics pour la construction des logements sociaux
- Le château Laurens : 1 301 959,95 €
- Les fonds de concours aux Communes : 920 635,01 €
- 804 388 € de participation à Aquadomitia pour l'année 2021
- Maison des Projets : 810 330,46 €
- Les travaux sur les PAEHM : 584 347,76 €
- Entretien et restauration des bâtiments et équipements intercommunaux : 416 395,15 €
- Suppression du passage à niveau à Agde : 392 867,45 €
- Eux Pluviales et DECI : 341 633,81 €
- Desserte en Très Haut Débit sur notre territoire : 231 095,48 €

Au titre de la politique de la ville, 296 145 € ont été versé à la ville d'Agde pour l'aménagement du pôle culturel.

Afin de participer à la relance de l'activité économique régionale dans les secteurs du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité suite à la pandémie COVID-19, l'agglomération s'est engagée dans la démarche partenariale L'OCCAL, fonds instauré par la Région Occitanie, avec la Banque des Territoires, les Départements et les EPCI pour un montant de 579 355,50 €. Dans un 1^{er} temps à hauteur de 5 € par habitant en 2020, suivi d'un abondement de 180 000 € afin de prolonger le dispositif d'aide pour les mois de février et mars 2021 et enfin le dispositif L'OCCAL loyers. Les versements ont été de 201 482,50 € en 2020 et de 377 873 € en 2021.

De plus, en 2021, la CAHM a participé à hauteur de 100 000 € pour les acquisitions foncières de la Ligne Nouvelle à grande vitesse Montpellier Perpignan.

II.2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles de la **section d'investissement** s'élèvent à 12 984 046,06 €.

Les subventions d'investissement perçues en 2021 sont de 5,84 M€ et les principales sont :

- 1,10 M € pour le Château Laurens, dont 166 219,68 € de l'Etat au titre de la FSIPL, près de 459 348,44 € de la DRAC, 296 939,99 € de la Région, 173 978 € du Département
- Celles concernant l'habitat, avec : 1,47 M € de l'ANAH pour le financement des aides à l'habitat privé, 749 505 € de pénalités SRU des communes et 880 200 € pour le financement de la construction des logements sociaux dans le cadre de la délégation des aides à la pierre

- 153 320 € pour l'Autorisation de Programme « Reconstruction du Centre Aquatique de Pézenas »
- 382 353 € de participation de la ville d'Agde aux dépenses d'investissement du centre aquatique
- 419 988,20 € de participation des opérateurs pour la fibre optique noire et la location longue durée
- 65 000 € pour la Maison des Projets

LES BUDGETS ANNEXES

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Conseil Communautaire a approuvé le principe du transfert de la compétence optionnelle « Eau », comprenant la totalité du service « Eau Potable », et de la compétence facultative « assainissement collectif », des communes membres à la CAHM. Ces compétences relèvent d'un service public à caractère industriel et commercial gérées en budgets annexes distincts, assujettis à la TVA et permettent une identification du coût du service par mode de gestion pour les opérations de délégation de service public à Suez Eau France, délégataire, et les opérations de régie Eau et Assainissement de la CAHM.

A la demande du Comptable Public, la facturation unique de l'ensemble des prestations Eau et Assainissement a été mise en place. Ainsi, le Budget Annexe Eau encaisse la totalité des rôles de facturation des abonnés, puis en fin d'année, ce budget reverse au budget Annexe Assainissement, le montant relatif aux prestations assainissement.

I. LE BUDGET DE L'EAU

I.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 5 836 380,79 € dont,

- 3 073 317,12 € de **charges générales (chapitre 011)**, dont 2 400 000 € correspondant au reversement des prestations assainissement au budget annexe assainissement (compte 6068).
- 840 346,23 € de **charges de personnel (chapitre 012)**.
- 1 033 906,05 € **au chapitre 65**, dont 1 015 515,63 € de participations au Syndicat Mixte de l'ASTIEN et Syndicat BAS LANGUEDOC et 18 390,42 € de créances admises en non-valeur ou éteintes.
- 305 000 € de reversement des redevances à l'Agence de l'Eau (**chapitre 014**).
- 154 725,71 € de **charges financières (chapitre 66)**.
- 429 085,68 € de charges exceptionnelles, notamment 380 000€ dans le cadre de la convention de travaux « Tata Tranche 3 phase 1 », raccordement du douar Agadir Lahna (MAROC).

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 9 436 084,02 €, composées des produits des services à hauteur de 5 858 508,20 € pour la facturation unique Eau et Assainissement, et 3 145 104,15 € du montant de la surtaxe eau versé par le délégataire du service eau potable. De plus, une aide de 400 000 € a été perçue de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la convention relative aux travaux d'assainissement à Tata au Maroc.

L'excédent à la fin de l'exercice s'élève à 3 068 745,44 €.

I.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles **d'investissement** sont de 4 369 095,26 €, dont 464 082,42 € de remboursement de capital des emprunts et 3 905 012 012,84 € de dépenses d'équipement réalisées pour :

✓ 1.3 M€ sur les communes de Aumes, Portiragnes, St Pons de Mauchiens, Nézignan l'Eveque et Agde pour la poursuite de l'opération sur le boulevard du soleil, la réhabilitation de la rue de la Prunette, la mise aux

normes des têtes de forages, la réhabilitation du Boulevard des Dunes, le diagnostic du forage du moulin de la plaine ainsi que la maîtrise d'œuvre sur la diversification de la ressource en eau...

✓ 0.9M€ de travaux à Bessan, Castelnau de Guers, Florensac et Lézignan la Cèbe : travaux rue du Negacots, renouvellement et mise en conformité de branchements d'eau potable avec les compteurs,

✓ 0.3 M€ pour la réhabilitation des réseaux et branchements de la rue Sarrazin à Pézenas,

✓ 1 M€ de travaux sur Pézenas, Pomérols et Saint Thibéry, avec le renouvellement des réseaux rue Victor Hugo, place du 14 juillet, rue Louis Blanc, rue Plaisance, rue Brugidou, rue de la méditerranée et les travaux en entrée de ville sur la commune de Saint Thibéry

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 724 513,89 €, dont 1 723 513,24 € d'excédents de fonctionnement capitalisés, 820 389,69 € de subventions de l'Agence de l'Eau d'aides aux travaux et schémas communaux et intercommunal AEP et 180 000 € du Conseil Départemental de subvention attribuée pour la commune de St Pons de Mauchiens pour les réparations des dégâts causés par les calamités publiques, relatives aux intempéries de septembre et octobre 2014.

L'affectation du résultat de 2020 est de 1 723 513,24 €.

En 2021, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.

II. LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

II.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 3 289 892,04 € dont principalement :

- 1 620 118,56 € de **charges à caractère général (chapitre 011)**
- 639 831,09 € de **charges de personnel (chapitre 012)**
- 147 295 € de reversement des redevances à l'Agence de l'Eau (**chapitre 014**)
- 846 437,36 € de **charges financières (chapitre 66)**

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 7 423 544,17 €, composées des produits des services à hauteur de 7 152 561,43 € dont :

- 6 580 524,56 € de redevances assainissement (2 290 000 € reversés par le budget annexe eau et 4 180 524,56 € par le délégataire)
- 491 609,40 € de travaux et de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) et 80 265,89 € d'occupation du domaine public

Des subventions d'exploitation pour un montant de 209 247,64 € (181 247,64 € de primes d'épuration et 28 000 € de subvention de l'Agence de l'Eau pour l'appel A Projet Boues-COVID19) et 59 139,15 € de frais de contrôle reversé par le délégataire Suez Eau France.

L'excédent à la fin de l'exercice s'élève à 2 540 539,04 €.

II.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement sont de 8 053 248,94 €, dont 2 121 779,63 € de remboursement d'emprunts et 5 931 469,31 € de dépenses d'équipement réalisées pour :

✓ 2.7 M€ sur les communes d'Agde, Aumes, Montagnac pour la poursuite de l'opération sur la réutilisation des eaux usées, les réhabilitations des rue Rabelais, de la Forge, Plan des Boucaniers, station d'épuration, chemin de Laval, postes de refoulement 6 et 8.

✓ 0.4M€ d'études sur les schémas directeurs, rue du Carignan sur Pomérols et Pinet.

✓ 0.7 M€ sur la commune de Vias: réhabilitation du réseau chemin de Coussergues, avenue d'Agde, réhabilitation du poste de refoulement à Vias Plage, réhabilitation canalisation PR3V 1ere tranche, travaux PR 2V.

✓ 2.1 M€ pour des travaux de réhabilitation et renouvellement de matériel de station d'épuration sur Adissan, Bessan, Lézignan la Cèbe, Caux, Florensac et St Thibéry ainsi que des travaux sur les réseaux de la rue de l'Air, chemin de la Renga, Chemin de Négacots, le jardin de Tobbies, la rue Fontvielle, la rue du Vieux Puits, la rue Bellevue, le Hameau de Salleles, les postes de refoulement, rues des Oliviers, Lavandes et Tambourinet, entrée de ville sur Saint Thibéry, rues du Portalet, et Remparts

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4 794 832,65 €, dont 2 321 113,65 € d'excédents de fonctionnement capitalisés et 1 473 719 € de subventions de l'Agence de l'Eau.

Pour financer ces investissements, un recours à l'emprunt à hauteur de 1 M € a été nécessaire.

III. LE BUDGET GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Ce budget, créé en 2018, permet d'identifier les dépenses spécifiques à l'exercice de la compétence Gemapi.

Près de 240 000 € ont été consacrés à la poursuite des travaux d'entretien et de restauration de la végétation sur les rives de l'Hérault et plus de 190 000 € pour le suivi et l'entretien des digues et de leurs ouvrages hydrauliques associés.

784 212,33 € ont été investis, dont 316 456,34 € pour poursuivre la protection du littoral du Grau d'Agde et de la côte ouest de Vias, 67 929,96 € pour les projets de digues pour la protection contre les inondations, 35 832 € pour la programmation de la gestion voire renaturation des cours d'eau sur Montagnac et Pézenas, 317 230,93 € d'acquisition et de renouvellement de matériel et véhicules.

L'affectation en investissement du résultat de 2020 est de 1 020 532,73 €.

Un produit dédié de 1,8 M€ a été voté, identique depuis 2018. Il n'a pas été nécessaire de mobiliser d'emprunt sur ce budget annexe.

IV. LE BUDGET DES ORDURES MENAGERES

Le produit de TEOM a été de 20 972 149 €, en progression de + 1,16 %. Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est de 15,44 %, inchangé depuis 2010.

V. LES BUDGETS DES PAEHM

Ces budgets retracent sur les différents parcs d'activités économiques ci-dessous 2 M€ de dépenses en acquisitions, travaux d'aménagement et frais d'études :

✓ **852 926 € de travaux sur le PAE La Capucière situé à Bessan et vente de 2 lots pour 320 910 €,**

Au cours de l'année 2021, les travaux d'aménagement de ce pôle économique, qui bénéficie d'une position géographique stratégique, se sont poursuivis. En parallèle, la CAHM a continué son action en faveur du soutien au développement du tissu économique en proposant, dans le cadre de la commercialisation une offre foncière de qualité sur environ 33 Ha, et apporte une réponse aux besoins du territoire dans les secteurs tertiaire, commerce, médical/paramédical, de service et de production. La pépinière d'entreprises GIGAMED est située en entrée de ce parc.

✓ **1 095 910 € de travaux sur le PAE La Méditerranéenne à Agde**, dans la continuité du projet d'aménagement requalifiant cet espace en pôle économique, administratif et touristique majeur de l'agglo.

✓ **60 172 € de travaux d'aménagement et de frais d'études sur le PAE Le Roubié à Pinet**, représentant une nouvelle offre de foncier économique sur 4,5 Ha.

✓ La CAHM a poursuivi la commercialisation sur les PAE :

- **le Puech à Portiragnes**, avec la vente de 3 lots pour un montant total de 218 467,56 €
- **le PAE l'Audacieux à Florensac**, avec la vente de 2 lots pour un montant total de 156 737,90 €
- **le PAE Jacques Cœur à Montagnac** : l'étude de faisabilité technique et réglementaire doit être complétée par une étude axée sur le volet eaux usées et eau potable (dimensionnement des réseaux et coût) dans le but de valider la faisabilité économique du projet.
- **le Hameau Agricole de Saint Thibéry** : des travaux d'entretien ont été réalisés pour 4 565,10 €

En 2021, il n'y a pas eu d'exécution sur le **PAE Extension la Source à Vias**

VI. LE BUDGET TRANSPORT

La Communauté d'agglomération a consacré 3,60 M€ au fonctionnement de ce service public.

Le versement mobilité a été de 2 506 462,74 € en 2021, supérieur aux 2 400 000 € prévus.

La participation du budget principal a été de 970 814,64 € et 60 735 € ont été perçus au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) destinée à compenser les dépenses de transports scolaires pour l'organisation des transports urbains (ACOTU).

L'excédent de fonctionnement à la fin de l'exercice est de 70 740 €.

VII. LE BUDGET GIGAMED

En 2020, la CAHM a souhaité créer un budget annexe « Gigamed » afin de mieux maîtriser le coût des services des immeubles « Gigamed » à Bessan et « Gigamed Explore » à Saint Thibéry, et retracer les opérations financières et comptables. Ces structures d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement du porteur de projet et de la jeune entreprise remplissent les fonctions d'incubateur, de pépinière et d'hôtel d'entreprises.

Les dépenses de gestion courantes s'élèvent à 184 286,31 € et les loyers perçus de 57 785,19 €.

Une subvention d'équilibre de 263 617,85 € du budget Principal a été nécessaire.

Les dépenses d'équipement ont été de 24 806,86 €, pour finaliser les travaux.

LA DETTE DE LA COLLECTIVITE

PRESENTATION DE LA DETTE EN VERSION CONSOLIDEE

I. PRESENTATION DE L'ENCOURS TOUS BUDGETS CONFONDUS

L'encours de dette tous budgets confondus présente les caractéristiques suivantes au 31 décembre 2021 :

- Encours au 31 décembre 2021 : 92 871 382 €
- Taux : 1,92%
- Durée de vie résiduelle moyenne : 12 ans et 11 mois

Sur l'exercice 2021, la Communauté a souscrit 6 contrats et en a consolidé 3. De plus, celui contracté en 2020 auprès du Crédit Coopératif a été également mobilisé en 2021. Le contrat sur le budget de l'Assainissement a quant à lui été mobilisé partiellement.

Les principales caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

Budget	n° interne	Banque	Montant	Date de signature	Montant titré en 2021	Durée	Taux payé
Principal	202009	Crédit Coop.	2 400 000 €	01/12/2020	2 400 000 €	20 ans	Euribor 3 mois (flooré à 0%) + 0,52%
	2021-02	Arkéa	1 000 000 €	19/11/2021	-	15 ans	Euribor 3 mois (flooré à 0%) + 0,15%
	2021-03	Arkéa	1 700 000 €	19/11/2021	-	15 ans	Taux fixe 0,58%
La Méditerranéenne	2021-07	Caisse d'Epargne	1 600 000 €	07/12/2021	1 600 000 €	10 ans	Euribor 3 mois (flooré à 0%) + 0,80%
La Capucière	2021-01	La Banque Postale	2 200 000 €	23/11/2021	2 200 000 €	10 ans	Euribor 12 mois (flooré à 0%) + 0,79%
Eau	2021-04	Arkéa	1 500 000 €	19/11/2021	-	20 ans	Taux fixe 0,71%
Assainissement	2021-05	Arkéa	2 000 000 €	19/11/2021	1 000 000 €	20 ans	Taux fixe 0,71%

Le tableau ci-dessous présente la répartition de notre encours par taux, tous budgets confondus :

	Encours au 31 décembre 2021	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	64 039 404	69,7%	2,32%	13 ans et 5 mois	100	1A/1B
Taux fixes	62 089 030	67,6%	2,23%	13 ans et 7 mois	98	1A
Taux fixes alternatifs	1 950 374	2,1%	5,31%	7 ans et 4 mois	2	1B
Taux monétaires	28 831 978	30,3%	1,03%	11 ans et 9 mois	21	1A
Euribor 12 mois	2 200 000	2,4%	1,08%	10 ans	1	1A
Euribor 3 mois moyenné	3 111 778	3,4%	0,31%	6 ans et 2 mois	4	1A
Euribor 3 mois	23 520 200	24,5%	1,15%	12 ans et 4 mois	16	1A
Total	92 871 382	100,0%	1,92%	12 ans et 11 mois	121	

Le portefeuille présente un bon niveau de sécurisation avec 67,6% de l'encours sur taux fixe pur.

La communauté détient également deux contrats sur taux fixes alternatifs dont la position est assimilée à de l'encours à taux fixe. Cet encours représente 2,1% de l'encours global.

Avec 30% de l'encours indexé sur taux variable, la communauté profite des taux courts historiquement bas avec un taux actuariel de 1,03%.

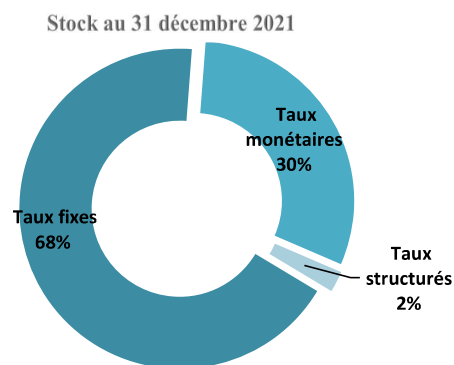
Le coût moyen projeté sur le futur budget est de 1,92%.

Cette année nous avons fait le choix de profiter des fortes opportunités offertes par le marché sur les taux longs en souscrivant des emprunts à taux fixe inférieur à 1%, mais également de profiter des taux monétaires négatifs floorés à zéro avec des marges de très bonne qualité. La totalité des emprunts souscrits cette année sur taux fixe affiche un taux inférieur à 1%.

Concernant les budgets tarifés, une sécurisation de l'encours sera privilégiée afin de connaître avec certitude la charge d'intérêt dans les années à venir.

A la date de rédaction de la note, le marché interbancaire de la zone euro présente des perspectives de hausse des taux sur l'année à venir. Il faut noter que les taux variables sont toujours en territoire négatif (-0,432% pour l'Euribor 3 mois).

Répartition de l'encours par type de taux

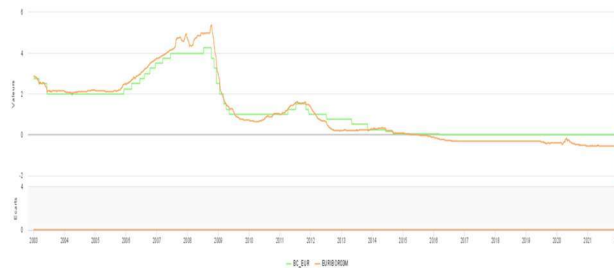


II. POSITION DES CONTRAT STRUCTURÉS

Au 31 décembre 2021, la communauté détient deux tirages sur taux fixe alternatif. Cette stratégie implique le paiement d'un taux fixe sous condition d'évolution d'un index de référence.

N° contrat	CRD au 31 décembre 2021	Durée de vie résiduelle	Montage	Typologie GISSLE R	Taux actuariel	Niveau du sous-jacent au 31 décembre 2021
9	434 150	1 an, 1 mois	TFA 5,08% si E3M postfixé <=6,0% sinon E3M post +0,05%	1B	5,25%	- 0,572%
A01-005	1 516 224	9 ans, 2 mois	TFA 5,16% si E3M postfixé <=6,0% sinon E3M post +0,05%	1B	5,34%	-0,572%

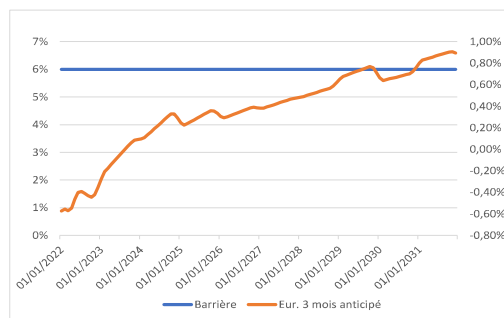
Le graphique ci-contre présente la courbe de l'Euribor 3 mois (en orange) et celle du taux directeur de la Banque Centrale Européenne (en vert) de fin 2002 au 31 décembre 2021.



Actuellement, ces contrats sont bien positionnés par rapport au marché. **La barrière à 6% est très éloignée du niveau du sous-jacent.** L'Euribor 3 mois ressort à -0,557%.

Depuis le début des positions, la barrière des contrats n'a jamais été franchie. La communauté a toujours payé le taux fixe bonifié.

Le graphique ci-contre représente l'évolution de l'Euribor 3 mois telle qu'anticipée par le marché sur les 10 prochaines années.



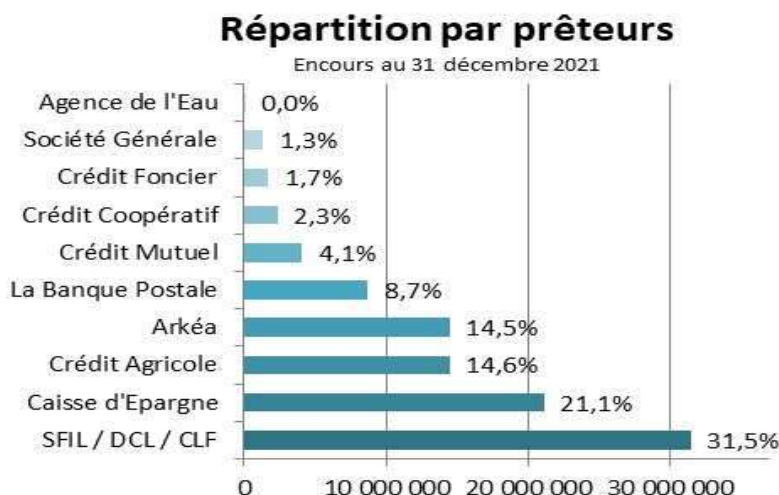
A noter que les taux anticipés ne présagent en rien de la réalité future du marché mais reflètent la tendance observée par le marché. Ils sont issus d'un calcul mathématique à partir de la courbe des taux au comptant (du jour).

La zone de risque reste à ce jour très éloignée sur ce contrat. Cette situation favorable permet de payer le taux fixe « bonifié » sur chacun des contrats.

III. REPARTITION DE L'ENCOURS PAR PRETEURS

La répartition par prêteur permet d'observer si la communauté subit un risque de contrepartie. Ce dernier peut être considéré comme atteint si un des partenaires représente un poids trop important dans le portefeuille de dette (au-delà de 60% environ).

L'encours de dette est bien réparti entre les différents prêteurs finançant le secteur public local.



Depuis de nombreuses années, nous privilégions le partenariat bancaire dans toutes nos consultations bancaires afin de profiter au maximum de la concurrence entre les prêteurs.

IV. REPARTITION PAR TYPE DE TAUX PAR BUDGET

Le tableau ci-dessous reprend les informations relatives à chacun des budgets :

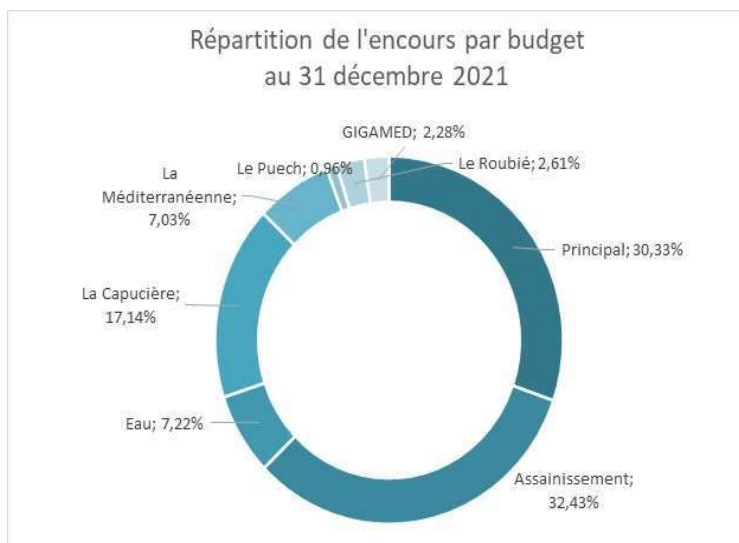
Budget	Encours au 31/12/2021	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Répartition par type de taux
Principal	28 171 589	2,02%	12 ans et 9 mois	66,5% taux fixe 31,9% taux monétaires 1,5% taux structurés
Assainissement	30 115 831	2,74%	15 ans et 9 mois	90,4% taux fixe 4,5% taux monétaires 5% taux structurés
Eau	6 703 531	2,19%	17 ans et 3 mois	99,6% taux fixe 0,4% taux monétaires
La Capucière	15 918 133	0,89%	7 ans et 10 mois	20,7% taux fixe 79,3% taux monétaires
La Méditerranéenne	6 529 961	0,70%	9 ans et 3 mois	39,9% taux fixe 60,1% taux monétaires
Le Puech	892 200	0,00%	3 ans et 11 mois	100% taux monétaires
Le Roubié	2 422 500	0,57%	8 ans et 8 mois	100,0% taux fixes
GIGAMED	2 117 638	0,60%	18 ans et 6 mois	100,0% taux fixes
GEMAPI	Pas de dette sur ce budget			

- Budget Principal

Le Budget Principal présente un encours bien sécurisé qui permet de se prémunir contre la hausse des taux. La part sur taux monétaires permet de diminuer fortement le coût global de la dette. La part d'emprunts souscrits à taux relativement faibles permet à la collectivité une sécurisation à moindre coût.

- Budget Assainissement et Eau

Ces budgets étant des budgets tarifés, une forte sécurisation permet à la Communauté d'Agglomération de gérer les flux liés au remboursement en capital et intérêts et ne pas répercuter l'évolution à la hausse des taux monétaires dans la tarification à l'utilisateur.



- Budget La Capucière, La Méditerranéenne, Le Puech

Ces budgets détiennent une part importante de leur montant d'encours indexé sur taux monétaires. Cette souplesse permettra de limiter le coût de remboursement par anticipation des contrats lors de la vente des terrains.